

Flash-Info N°122 Novembre 2021





Le mot du Maire

Chères Beaucétaines et chers Beaucétains,

Je profite de ce petit mot pour vous rappeler et insister sur l'obligation légale de débroussaillement surtout suite à l'incendie de Beaumes de Venise et de Saint Hippolyte où l'on se rend compte de la puissance du feu ,et après quel spectacle de désolation. Les services de la mairie restent à votre disposition pour plus de renseignements. Si le ramassage des olives intéresse quelques personnes, la date a été fixé au samedi 20 novembre pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits, n'hésitez pas à le faire. Si le temps le permet, nous partagerons le repas du midi tiré du sac et la mairie offrira un petit apéritif.



COMMUNIQUÉ

Octobre 2021

Le broyage à domicile, pratique !

Le broyage consiste à réduire en petits morceaux les déchets verts : feuilles coriaces, brindilles, petites branches et autres résidus de taille et d'élagage. C'est un compost naturel à utiliser en paillage pour protéger les sois.

Le service de broyage à domicile proposé par la CoVe présente de nombreux avantages :

- Le broyage réduit de 6 fois le volume de départ et évite de nombreux trajets en déchèteries c'est donc un gain de temps et d'économie de carburant.
- En pratiquant le broyage, les usagers participent à la démarche "zéro phyto" de la CoVe grâce

 à la technique du palliage ou du compostage.

 A la technique du palliage ou du compostage.

 A la technique du palliage ou du compostage.
- à la technique du paillage ou du compostage.

 Le broyage permet la réduction des volumes de déchets collectés et traités par la Communauté d'agglomération → près d'un tiers de déchets verts par an et par habitant peuvent être détournés en les broyant sur place !



30 minutes passées à pailler ses plantations permettent d'économise 5 heures de désherbage, bêchage, binage, arrosage et de nombreux allers retours à la déchèterie...

Conditions pour faire intervenir le service de broyage à votre domicile

- Avoir un tas de végétaux de 6m³ maximum
- Les déchets verts destinés au broyage doivent être secs, sans fil de fer ni caillou, et rassemblés en 1 seul tas à l'entrée du terrain

Les déchets verts susceptibles d'être broyés sont :

- Les petites branches de moins de 10 cm de diamètre
- Les résidus de taille et d'élagage
 Les feuilles coriaces (si moins de 10% du volume à broyer)
- Les feuilles conaces (si moins de 10% du volume à broyer)
 Pas de déchets de platanes car ils peuvent être porteurs de maladie

Le broyat obtenu reste sur place. Il peut être utilisé en paillage. C'est une technique qui consiste à couvrir la terre avec des débris végétaux afin de :

- protéger le sol des températures extrêmes, des fortes précipitations
- proteger le soi des temperatures extreme
 maintenir l'humidité et réduire l'arrosage,
- favoriser le développement des vers de terre et des micro-organismes utiles au jardin,
- mettre en valeur les aires de plantation et les zones fleuries ou les allées et espaces non végétalisés de manière plus esthétique que le gravier,
- éviter la pousse d'herbes indésirables sans utiliser de désherbant chimique,
- nourrir le sol après décomposition du paillis sans utiliser d'engrais chimique

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 9h à 12h. Tél. 0 800 04 13 11 (N° vert gratuit)

L'Université populaire Ventoux (UPV), mandatée par la CoVe, viendra à domicile broyer vos végétaux Tarif : Prestation au prix bonifié de $40 \in$.

lacove.fr 🚹 🖸



À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

La Cove et son service instructeur des autorisations de droit de sol ont choisi d'anticiper et d'ouvrir dès maintenant ce guichet numérique... A partir du 1^{er} novembre, les démarches peuvent être réalisées, en ligne 24h/24 et 7j/7 sur un guichet dédié directement sur le site de la Cove (rubrique mon-quotidien/urbanisme/autorisation-droit -des-sols) et celui de la Mairie (rubrique La Mairie/l'urbanisme).

Dans un premier temps, le guichet est ouvert uniquement pour les professionnels et pour les demandes de certificats d'urbanisme d'information et opérationnel ainsi que pour toutes les déclarations préalables, jusqu'à l'ouverture totale à tous les dossiers d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022.

Cette dématérialisation est souhaitable pour tous car elle apporte un gain de temps pour l'usager, le suivi du dossier en temps réel, la suppression des frais de reprographie...Le guichet unique est là pour faciliter le dépôt et l'instruction des dossiers, optimiser les délais et faire des économies de papier et de frais de port.





OFFRE DE LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL NON MEUBLÉ

La commune de Le Beaucet met en location un appartement communal de type $T2\,$ de $34\,$ m 2 comprenant :

- 1 chambre
- 1 salle à manger avec coin cuisine
- 1 salle d'eau
- 1 WC séparé

Situé au cœur du Village, dans une ruelle calme. Immeuble composé de 4 appartements communaux. Vue imprenable sur les Dentelles de Montmirail.

LOYER : 420 € Hors charges Disponible au 1er décembre 2021

Conditions particulières :

Caution solidaire exigée

Dépôt d'un mois de garantie

Visite sur demande (contacter la Mairie pour <u>prise de RDV</u> - 04 90 66 00 23)

Dépôt ou envoi d'un dossier de candidature en Mairie comprenant :

La lettre de candidature qui précisera notamment si le demandeur a un garant.

Justificatifs des revenus mensuels

Nature du contrat de travail (CDD, CDI, AUTO ENTREPRE-NEUR...)

LA VIE DE CHÂTEAU



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONCERT POÉTIQUE

L'association Le Château du Beaucet vous invite à son assemblée générale le dimanche 28 novembre à 17h au château.

Si en tant que Beaucetain.e, vous avez envie que cette association perdure et continue de proposer des animations culturelles et conviviales au château, alors vous êtes les très bienvenu.e.s pour partager vos envies, donner un coup de main à votre convenance (de l'ordre de quelques heures par an) et, pourquoi pas, vous investir dans le Conseil d'administration ou le Bureau de l'association. En effet, les postes de président.e, secrétaire et trésorier.e sont à renouveler. Nous faisons donc appel aux bonnes volontés pour que de nouvelles personnes reprennent le flambeau et apportent leurs idées, sans quoi l'association devra être mise en sommeil après 8 années de belles expositions, fabuleux concerts, pique-niques villageois de Pâques et autres soirées cinévillages sous les étoiles.

Si vous êtes tenté.e.s par cette belle aventure collective et désirez en savoir plus sur l'investissement que demande une telle participation, n'hésitez-pas à solliciter l'un ou l'autre membres de l'équipe actuelle pour en discuter, ou à laisser un message sur lechateaudubeaucet@gmail.com.

L'AG se tiendra à 17h, suivie d'un apéritif à 18h.

Puis, comme nous serons réunis, autant en profiter pour clôturer l'année de l'asso en beauté par un concert poétique de la compagnie Maâloum, gratuit et ouvert à tous, qui commencera à 18h30 précises.

Point de citrouille d'Halloween ici, mais des «potirons vernis », c'est de saison et bien de chez nous! Ce concert en duo nous fait découvrir les poèmes de Lucienne Desnoues, une poétesse des Alpes de Haute-Provence, dis et chantés par Aude Marchand, accompagnée de Jérémy Cardaccia au oud et à la guitare. La simplicité de ce duo intimiste donne du souffle et du corps aux mots de la poétesse et permet de sentir la précision qu'elle mettait dans la sublimation du moindre détail de la vie quotidienne.

Les arrangements musicaux s'inspirent de multiples influences (musique classique, swing ou encore orientale) et nous font voyager à

travers les textes de l'auteure.



NB: Les assemblées générales d'associations ne sont PAS soumises au pass sanitaire. Donc aucun contrôle ne sera effectué à l'entrée, qu'on se le dise! En revanche, en intérieur, le port du masque reste obligatoire, qu'on se le dise aussi! Gratuit. Placement assis, sans réservation.

<u>Toute l'équipe de l'asso du château</u>: Alain Bernegger, Marc Castan, Stéphanie Collet, Annie Demongeot, Eliane Desjardins, Cécile Mirambeau, Catherine Romanin, Nadja Santacruz, Guylaine Sotello, Thierry Tabourdeau et Victoria Wronecki.

Nouvelle naissance au Beaucet



ZAYA est née le vendredi 29 octobre à 20h12 à la maison, 3kg540 d'amour pour le plus grand bonheur de ses parents et de son grand frère. Tout s'est merveilleusement bien passé.

Si vous le désirez, vous pouvez partager avec nous la vie de vos naissances et l'amour de vos mariages ici même, par mail à mairie.beaucet@orange.fr

Amicalement,

Clara Pedersoli, conseillère municipale



Monsieur François ILLE, Maire du Beaucet, vous invite à la cérémonie qui se déroulera Le jeudi 11 novembre à 11h00 devant le monument aux morts Route de Saint Didier



RAPPEL / Récolte des olives

Beaucétaines, Beaucétains,

La récolte des olives est arrivée!

Comme vous le savez peut-être, la commune détient une quinzaine d'oliviers sur le territoire. Le but est de partager cette récolte une fois l'huile d'olive mise en bouteille.

Si vous êtes intéressés pour venir ramasser les olives, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie afin de pouvoir organiser une journée collective et conviviale pour une récolte le samedi 20 Novembre 2021.



Noël des enfants

La Municipalité, comme chaque

année, prépare une surprise pour les enfants de 0 à 10 ans pour les fêtes de Noël.

Les parents sont priés de surveiller leur boîte aux lettres. Un courrier nominatif sera distribué très prochainement.

Merci de vous rapprocher du secrétariat de Mairie si vous ne le recevez pas.

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à mairie.beaucet@orange.fr

Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet 7, rue Coste Chaude 84210 LE BEAUCET Tél: 04.90.66.00.23 Fax: 04.90.66.17.77

@:mairie.beaucet@orange.fr

Site: www.lebeaucet.com
Direction de la publication : Le Maire
onception-Réalisation-Impression : Mairie

Ne pas jeter sur la voie publique